

*Date de dépôt : 21 décembre 2016*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2017 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **I. Préambule**

Le budget de fonctionnement et le budget d'investissement de l'entreprise des Transports publics genevois (ci-après : TPG) pour l'exercice 2017 ont été adoptés par son Conseil d'administration le 26 septembre 2016.

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget 2017 des TPG le 21 décembre 2016.

Le budget 2017 s'inscrit dans le cadre du contrat de prestations 2015-2018 et des lois :

- 11531 du 4 décembre 2014 (loi accordant une indemnité de 845 000 000 F aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018),
- 11720 du 4 décembre 2015 (loi ouvrant un crédit d'investissement de 15 000 000 F pour le déploiement de la technologie TOSA sur une ligne pilote des Transports publics genevois),
- 11693 du 17 décembre 2015 et 11919 du 23 septembre 2016 (lois modifiant la loi 11531).

Le contrat de prestations repose sur le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC) adopté par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2015, suite à la résolution R 777 votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2014.

Les budgets et les comptes des TPG sont présentés de manière consolidée, intégrant les trois sociétés filles TPG Publicité SA, TPG France Sàrl et TPG Vélo SA.

Conformément aux articles 36, alinéa 2, lettre a, et 37, lettre b, de la loi sur les Transports publics genevois (TPG), du 21 novembre 1975 (H 1 55), le budget est adopté par l'entreprise de transports, puis approuvé par le Conseil

d'Etat. Il fait à cet égard l'objet du présent rapport d'information au Grand Conseil.

## II. Offre

Afin de stopper la diminution de l'offre entamée en 2015 suite à la diminution des tarifs Unireso issus de l'initiative « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois » (IN 146), qui a été acceptée en votation populaire le 18 mai 2014, le Conseil d'Etat a déposé en janvier 2016 un projet de loi prévoyant la modification de la grille tarifaire en vigueur. Le but était d'intégrer à la fois la hausse tarifaire nationale prévue en décembre 2016 (3%) et une hausse tarifaire complémentaire permettant d'offrir de nouvelles prestations (2,2%).

Ce projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil et est ainsi devenu la loi 11805 modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG – H 1 55), du 23 septembre 2016. Cette loi a fait l'objet d'un référendum ayant abouti, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 novembre 2016, ce qui a pour effet de geler les tarifs au niveau de 2016. Le budget des TPG 2017 ne tient donc pas compte de l'augmentation des recettes prévues dans la loi 11805.

Compte tenu des contraintes budgétaires de l'Etat de Genève et de l'impact de l'IN 146, engendrant un manque à gagner estimé à environ 6,5 millions de francs par rapport à l'année 2014, l'étape de décembre 2016 prévoit à nouveau des mesures d'efficacité permettant de compenser ces pertes de recettes, selon le PDTG.

Dans le cadre du présent budget, il est ainsi prévu de mettre en place, dès le 11 décembre 2016, une diminution des cadences aux heures de pointe sur les lignes 28 et 57. De plus, la ligne 28 sera coupée à l'aéroport à partir de 21 h 00 en semaine et toute la journée le week-end.

Toutefois, à cette même échéance des améliorations sont aussi planifiées, à coût réduit, sur les lignes 1, 8 et 43 pour améliorer la desserte des Organisations internationales et des sites hospitaliers.

De plus, la ligne 32 et la ligne 35 seront fusionnées grâce au concours de la Ville de Genève. La ligne U sera prolongée jusqu'à Collex-Bossy et la ligne B sera étendue, d'une part, vers Hermance et Chens-sur-Léman (France) et, d'autre part, vers Meinier et Jussy grâce à la contribution financière des communes de Collex-Bossy, Chens-sur-Léman, Anières, Corsier, Hermance, Collonge-Bellerive, Meinier et Jussy.

Par ailleurs, le budget 2017 a été élaboré en tenant également compte d'une homogénéisation ultérieure des horaires de transition entre l'horaire de pointe du soir et l'horaire de nuit sur les lignes de bus urbaines, de même que

l'introduction d'un horaire « petites vacances » lors de la dernière semaine du mois de juin, ainsi que l'interruption de la ligne 12 aux heures creuses à raison d'une course sur deux aux Augustins.

En application de la loi 11919 modifiant la loi 11531, du 23 septembre 2016, 4 millions de francs d'indemnités supplémentaires sont versés aux TPG pour permettre d'introduire des lignes de bus express (BHNS), dès avril 2017.

Enfin, lors de son débat budgétaire annuel ayant eu lieu le 16 décembre 2016, le Grand Conseil a voté l'octroi d'un complément de subvention 2017 d'un million de francs supplémentaire<sup>1</sup>.

### **III. Budget de fonctionnement 2017 des TPG**

#### ***Monétarisation du droit de sillon et d'usage***

Afin de pouvoir comparer le budget 2017 avec le PFP 2017 le présent rapport modifiera le référentiel au PFP en remplaçant l'ancien droit d'usage non monétaire (20 593 000 F) par le nouveau droit du sillon monétaire (13 759 000 F), conformément à la loi 11693.

#### ***A. Commentaires par rapport à l'année 2017 du plan financier***

Le total des produits d'exploitation se monte à 415 312 000 F au budget 2017, en baisse de 753 000 F (- 0,2%) par rapport au PFP corrigé du droit de sillon pour 2017.

A 408 360 000 F, les charges d'exploitation sont en hausse de + 3 982 000 F, soit + 1,0%.

Le résultat d'exploitation passe d'un gain de 11 688 000 F au PFP 2017 à un gain plus modeste de 6 953 000 F au budget 2017, soit une diminution significative de - 4 735 000 F (- 40,5%).

Les charges et les produits financiers (résultat financier) s'ajoutent au résultat d'exploitation pour donner le résultat de l'exercice. Le résultat financier est une charge pour les TPG budgétée à 14 133 000 F, moins que la charge qui était prévue au PFP pour 2017 (- 279 000 F ou - 1,9%).

---

<sup>1</sup> La décision du Grand Conseil étant intervenue postérieurement à l'établissement du budget TPG et à sa validation par son Conseil d'administration, les chiffres avancés n'en tiennent pas compte

Le résultat de l'exercice budgété pour 2017 est une perte de - 7 181 000 F, plus importante qu'au PFP 2017, qui prévoyait - 2 724 000 F (soit un écart de - 4 457 000 F ou une détérioration de 164%).

### *Produits d'exploitation et produits financiers*

Le total des revenus du transport est budgété à 147 050 000 F, un chiffre inférieur (- 971 000 F) au PFP, qui tient compte de la dernière projection calculée par la communauté tarifaire intégrale genevoise Unireso (CTI), en reconduisant les tarifs 2016 pour 2017, sans augmentation.

La part des revenus du transport qui revient aux TPG a été calculée en utilisant la dernière clef provisoire, calculée mi-2016. La part des TPG passe ainsi à 92,36% (contre 93,45% au PFP). Cette baisse de plus de 1% conjuguée à des corrections non planifiées au PFP a engendré une diminution de 1 048 000 F des revenus de transport Unireso versés aux TPG. Les rabais octroyés pour les abonnements relevant du Service des prestations complémentaires (SPC) ont également impacté ces revenus en raison d'une planification financière par les TPG initialement inférieure.

Tous les abonnements de transports connaissent une baisse de revenus à l'exception des billets (+ 3,5%, soit + 1 584 000 F).

Les revenus de transports propres aux TPG (10 756 000 F) sont prévus en hausse par rapport au PFP grâce aux titres combinés et aux transports réservés (+ 501 000 F, soit + 5%).

Le revenu du contrôle des titres de transport est aligné sur le budget 2016, en baisse de 425 000 F (- 6%) par rapport au PFP.

Les produits d'exploitation comprennent aussi les contributions de l'Etat, de la Confédération, des communes et de tiers, ainsi que les produits d'exploitation divers.

La loi 11531 fixe les indemnités de fonctionnement à verser par l'Etat aux TPG en 2017 à 215 000 000 F, hors droit de sillon, en augmentation de 5 000 000 F par rapport à 2016.

Cet engagement financier se décompose en indemnités de transport pour 183 897 128 F d'une part, et en indemnités tarifaires pour pertes de recettes dues à la CTI pour 31 102 872 F d'autre part.

Ce dernier montant représente ainsi la part des TPG à l'indemnité CTI totale. Au moment d'établir le PFP, cette part était de 93,45%, mais celle-ci est désormais estimée à 92,36% comme vu ci-avant.

Il convient de recalculer le montant revenant aux TPG au moyen de la clef plus récente, soit 30 740 088 F (- 362 784 F par rapport au PFP).

Un traitement similaire s'applique à l'indemnité pour les frais administratifs Unireso, soit 461 553 F (-5 447 F).

Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de réduire les subventions dans le cadre de l'effort budgétaire touchant le grand Etat. Ainsi l'indemnité de transport aux TPG pour 2017 sera diminuée de 1 738 606 F. Ce montant correspond à la part 2017 de l'objectif de réduction de 5% de la masse salariale des TPG (hors chauffeurs et mécaniciens) à mettre en place d'ici 2018.

Au total, les contributions monétaires de l'Etat sont budgétées pour 2017 à 227 119 000 F, contre 229 226 000 F au PFP, corrigé du nouveau droit du sillon (soit une baisse de 2 107 000 F ou - 0,9%).

Cependant, si l'on tient compte des 4 millions de francs (L 11919) et du million de francs supplémentaire octroyé par le Grand Conseil le 16 décembre 2016 lors du débat budgétaire annuel, les indemnités versées aux TPG en 2017 sont supérieures au PFP de 2 893 000 F.

Les contributions de la Confédération (10 714 000 F, soit + 5%) sont plus élevées qu'au PFP en raison de l'augmentation de la contribution aux lignes régionales (+ 314 000 F, soit + 6% par rapport au PFP) et de la rétrocession des droits sur les carburants (+ 200 000 F).

Le total des contributions des communes et des tiers (9 828 000 F) baisse de - 20,5% (- 2 536 000 F) par rapport au PFP bien que les contributions des communes connaissent une nette augmentation de + 900 000 F.

La baisse de ces revenus est due aux subventions du GLCT perçues en euro. Le taux de change retenu pour le budget 2017 de 1,10 franc pour un euro, contre 1,24 au PFP, engendre une perte de change de - 1 200 000 F. Cette perte est cependant compensée par un gain de change sur la sous-traitance des lignes commandées par le GLCT (voir ci-après).

En outre, le budget tient compte également d'une baisse de prix de - 2 200 000 F (toujours par rapport au PFP), à offre de transport pratiquement constante, pour les lignes D, F, Y, O et T.

Pour rappel, le PFP prévoyait une forte augmentation de la contribution du GLCT (+ 4 millions de francs par rapport à 2015), afin d'assurer l'équilibre financier de ces lignes dans les comptes des TPG. Ces derniers ont depuis fait une révision des recettes et du coût de la sous-traitance, ce qui a permis d'établir une offre au GLCT à un prix inférieur à celui initialement prévu au PFP, tout en garantissant l'équilibre financier des lignes concernées.

A 20 601 000 F, les produits d'exploitation divers augmentent significativement de + 26,7% (+ 4 347 000 F) par rapport au PFP, notamment grâce au développement de TP Publicité SA (+ 3 500 000 F, soit + 35,9%) sur le canton de Vaud. La main d'œuvre activée en investissement est aussi

supérieure au PFP (+ 300 000 F). Les 500 000 F restant proviennent, pour 200 000 F, de travaux facturés à des tiers et, pour 300 000 F, des amortissements de participations de tiers aux investissements qui étaient portés, dans le PFP, en diminution de la dotation aux amortissements.

### *Charges d'exploitation et financières*

Comme en 2016, le dépassement de charges par nature le plus important par rapport au PFP se situe dans les frais de personnel : + 6 208 000 F, soit + 2,7%, pour arriver aux 236 839 000 F budgétés.

Le PFP prévoyait un effectif de 1 777 ETP pour 2017 contre 1 872 ETP au budget, soit un écart de 95 ETP. Le budget 2016 était déjà en hausse de 44 ETP par rapport au PFP de la même année. Plus des deux tiers des emplois supplémentaires sont des postes de conduite (65 ETP), une augmentation qui tient compte notamment du respect du protocole d'accord avec les syndicats et de l'augmentation du taux d'absentéisme constaté en 2016. Le nouveau bureau de TP Publicité SA de Lausanne prévoit 3,6 ETP supplémentaires. Le solde (+ 29 ETP) se répartit sur l'ensemble des autres services.

Le coût moyen budgété par ETP pour 2017 est de 126 000 F par an, contre 130 000 F au PFP (- 2,5%).

Les frais de véhicules augmentent de 1 719 000 F (+ 5,5%) à 33 157 000 F par rapport au PFP et ceci malgré une économie sur le carburant (1,35 F/litre contre 1,70 F/litre au PFP). Ces charges ont dû être ajustées par rapport au PFP pour refléter correctement les coûts de maintenance préventive et corrective, ainsi que le prix kilométrique d'entretien payé aux fournisseurs.

Les frais de bâtiments et installations fixes sont budgétés à 20°202 000°F, en diminution de 334 000 F (- 1,6%) par rapport au PFP corrigé du nouveau droit du sillon en raison d'une économie attendue sur l'entretien des bâtiments.

Les charges de sous-traitance, troisième poste de charges après les frais de personnel et la dotation aux amortissements, sont très proches du PFP à 43 303 000F (écart de - 38 000 F). La composition de ces charges s'éloigne cependant du PFP : + 2 millions de francs sont budgétés pour la sous-traitance sur le territoire suisse (telles les lignes 43 et U) et - 2 millions de francs sont prévus pour les lignes commandées par le GLCT et qui sont sous-traitées par les TPG. Les trois quarts de cette diminution (1,5 million de francs) viennent du gain de change sur ces contrats de sous-traitance fixés en euros.

A 26 230 000 F, les charges d'exploitation diverses sont moins élevées de - 2,3% (- 615 000 F) par rapport au PFP. La pénalité Stadler pour l'année 2017 (1,6 million de franc au PFP 2016) a été passée en charges sur 2014 et a donc été retirée du budget. La plupart des rubriques des charges diverses sont

stables ou en diminution à l'exception des frais de vente de TPG Publicité (+ 2 100 000 F, soit + 43%), à mettre en correspondance avec les 3,5 millions de francs d'augmentation du chiffre d'affaires de TPG publicité.

La dotation aux amortissements budgétée à 45 658 000 F est inférieure de - 2 668 000 F (- 5,5%) au PFP (en 2016 : - 2 125 000 F). La raison reste le décalage dans le plan d'investissement. Les TPG confirment cependant que les investissements prévus au PFP 2015-2018 seront achevés à l'issue de la période.

Enfin, dernière rubrique des charges d'exploitation, les pertes sur constats et débiteurs sont moins élevées (- 290 000 F sur 3 260 000 F inscrits au PFP) en relation directe avec la baisse des revenus du contrôle.

### *Résultat financier*

Le résultat financier, une charge nette de 14 133 000 F, est en amélioration par rapport au PFP de 279 000 F. A noter un écart relatif important de + 60% (375 000 F) dans les revenus financiers en raison d'un gain comptabilisé sur les cartes à bonus périmées. Du côté des charges financières (15 140 000 F), seuls les intérêts sur la part de l'emprunt obligataire utilisée pour financer les décaissements pour travaux du dépôt d'En Chardon ont pu être activés. Les intérêts sur la part de l'emprunt qui financera des travaux futurs sont venus augmenter les charges financières pour 2017. Ces charges ont été partiellement compensées par la diminution du taux d'intérêt sur le capital de dotation (2% au budget contre 2,5% au PFP, soit 200 000 F d'économie) et sur les leasings à taux variables.

### ***B. Commentaires du budget 2017 par rapport au budget 2016***

Les produits budgétés pour 2017 à 415 312 000 F sont plus élevés de 8 911 000 F par rapport au budget 2016.

A 408 360 000 F, les charges d'exploitation 2017 sont aussi supérieures à celles budgétées pour 2016 (+ 5 096 000 F).

Le résultat d'exploitation 2017 est un gain de 6 953 000 F en augmentation de 3 815 000 F par rapport au budget 2016.

Le résultat financier de 14 133 000 F reste stable par rapport au budget 2016.

La perte de l'exercice budgétée pour 2017 (- 7 181 000 F) est moindre que celle budgétée pour 2016 (-10 914 000 F, soit + 3 733 000 F).

### *Produits d'exploitation et financiers*

Les revenus du transport (147 millions de francs) restent quasi au même niveau qu'en 2016 (- 113 000 F).

A noter que les revenus de transport TPG budgétés pour 2017 à 10 756 000 sont supérieurs à 2016 (+ 293 000 F), compensant la stagnation des revenus de transport susmentionnée.

Les contributions de l'Etat de Genève au budget 2016 des TPG se montaient à 223 994 000 F. Elles augmentent en 2017 de 3 125 000 F (+1,4%) pour s'établir à 227 119 000 F. Toutefois, suite à l'intervention du Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget 2017 de l'Etat de Genève, les indemnités versées aux TPG augmentent de 5 millions de francs supplémentaires, permettant aux TPG d'introduire, dès avril 2017, des lignes de bus express et de renforcer l'offre sur le réseau tramways. Ainsi, les contributions 2017 augmentent de 8 125 000 F par rapport à 2016 pour s'établir à 232 119 000 F.

Les contributions de la Confédération demeurent identiques au budget 2016.

Les contributions des communes et des tiers progressent de 19,5% à 9 828 000 F (+ 1 605 000 F). Le budget 2017 prend en compte l'offre des TPG (+ 1 200 000 F) au GLCT (pour les sept prochaines années, actuellement mises au concours) pour les lignes D, F, Y, O et T. Les contributions des communes croissent de 400 000 F, principalement avec les participations de Chens-sur-Léman (F) et des communes au sud de la rive genevoise du Léman (ligne B).

Les revenus de TPG Publicité (+ 3,6 millions de francs) et la main d'œuvre activée en investissement (+ 0,3 millions de francs) portent l'essentiel de l'augmentation des produits d'exploitation divers (+ 4 292 000 F, soit +26% pour atteindre 20 601 000 F).

### *Charges d'exploitation et financières*

Les frais de personnel augmentent de 1,3% (+ 2 977 000 F), une croissance principalement liée à l'augmentation des effectifs de conduite qui passeront de 1 100 au budget 2016 à 1 130 dès l'été 2017. Les frais de véhicules sont en hausse de 523 000 F (+ 1,6%) en raison de l'augmentation du prix de gasoil (1,32 F/litre à 1,35 F/litre) et de la reprise des grands travaux sur les tramways Cityrunner et Tango.

Les frais de bâtiments et d'installations fixes sont en légère baisse (- 190 000 F, soit - 0,9%) en raison d'une légère économie au niveau de l'entretien des bâtiments.

Les charges de sous-traitance diminuent de - 1,6% (- 718 000 F), mais cachent plusieurs fluctuations opposées : baisses de fréquence (lignes 28 et 57), raccourcissement (ligne S), mais nouvelle ligne B et augmentation des réservés (coursés spéciales commandées hors lignes et scolaires). Les taux de sous-traitance respectent les seuils légaux.

Bien que les frais de vente TPG Publicité augmentent de 2,2 millions de francs (développement du marché vaudois) et que l'introduction du Swisspass ainsi que l'externalisation de la collecte des tirelires DATT entraînent des frais supplémentaires de 0,4 million de francs, la plupart des autres rubriques des charges d'exploitation diverses sont en diminution et permettent d'en limiter l'augmentation à + 889 000 F (+ 3,5%).

La dotation aux amortissements est supérieure au budget 2016 de 1 714 000 F (+ 3,9%) suite au démarrage de l'amortissement des derniers tramways Stadler mis en service (+ 0,8 million de francs), de la fin de révisions mi-vie des trolleybus (+ 0,5 million de francs) et des travaux de reconversion des DATT (+ 0,6 million de francs).

Le total des charges et produits financiers demeure très proche de 2016 (- 82 000 F sur un total de 14 133 000 F en 2017).

#### **IV. Indicateurs financiers**

Le ratio de contributions cantonales est budgété à 52,9%. Ce ratio se situe au-dessous du plafond déterminé par la cible du PFP fixée à 53,4% pour 2017, ce qui signifie que l'objectif est atteint.

Le taux de couverture globale est budgété à 48,8%, ce qui satisfait la cible de 48,4% de couverture minimum.

A 0,128 F/PKR, le rapport coûts/offre se situe au-dessus de la cible de 0,121 F. Le budget demeure au-dessus de ce coût même en prenant en compte la marge de tolérance de 5% appliquée à la cible (soit 0,127 F/PKR) et l'Etat pourrait devoir infliger une pénalité de 45 000 F aux TPG à l'issue de l'exercice 2017.

Ces indicateurs financiers ne tiennent pas compte des décisions prises par le Grand Conseil, le 16 décembre 2016, dans le cadre de l'adoption du budget 2017 de l'Etat de Genève (+ 5 millions de francs).

## V. Budget d'investissement 2016 des TPG

Les TPG présentent leur budget d'investissement en cumulé depuis 2015 (première année du PFP). Le total cumulé 2015 à 2017 est budgété à 106 922 374 F et tient compte de l'acquisition, en 2017, de 11 bus TOSA, avec la mise à niveau du prototype existant (autorisée par la loi 11720 du 4 décembre 2015) pour 15 000 000 F.

Le PFP prévoyait 94 896 000 F d'investissements cumulés à fin 2017, soit un écart de 12 026 374 F par rapport au budget, qui s'explique principalement par l'investissement TOSA.

## VI. Conclusion

Le budget 2017 annonce une perte de - 7 181 000 F, soit + 4 457 000 F de perte supplémentaire par rapport au PFP (+ 163%).

Plusieurs facteurs conduisent à cette dégradation : des charges de personnel plus élevées qu'au PFP, notamment en raison du respect du protocole d'accord avec les syndicats, une diminution des revenus de transport et, enfin, une baisse de l'indemnité versée par l'Etat.

Toutefois, dans le cadre du vote du budget de l'Etat de l'année 2017, le Grand Conseil a voté le 16 décembre 2016 l'augmentation de la contribution de l'Etat prévue dans loi L 11919. Cet octroi de 4 millions de francs d'indemnités supplémentaires pour les TPG permet la mise en place de lignes de bus express (BHNS), dès avril 2017. De plus, lors de ce débat budgétaire, le Grand Conseil a aussi décidé d'ajouter un millions de francs supplémentaire, afin de renforcer l'offre sur le réseau tramways.

Les TPG se sont engagés par ailleurs à mettre en place des mesures d'efficacité internes sans diminuer le personnel, en respect des accords conclus, et sans introduire des baisses d'offre supplémentaires.

La perte cumulée de l'exercice 2015, du budget 2016 et du présent budget 2017 atteint les 29 millions de francs, un montant relativement proche de la cible de perte cumulée prévue au PFP pour ces trois premières années (28,8 millions de francs).

Le PFP prévoit une perte cumulée totale sur les quatre années de 29 millions de francs qui sera supportée par les réserves de même montant et qui ont été accumulées au cours des exercices excédentaires précédents. Le respect impératif de cette limite contraindra les TPG à équilibrer impérativement leurs comptes la dernière année du contrat de prestations 2015-2018.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP

*Annexe : Budget 2017 des TPG approuvé par le Conseil d'administration*

## BUDGET 2017

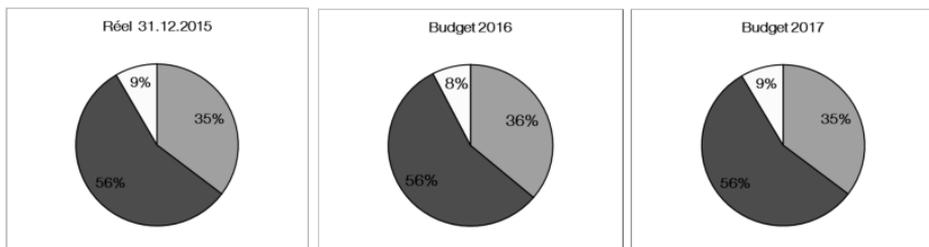
stpg transports publics genevois

1

### COMPTE DE RESULTAT - BUDGET 2017

En kchf	Réel 31.12.2015	Budget 2016	PFP 2017	Budget 2017	Variations		
					Budget 2017 vs Réel 2015	Budget 2017 vs Budget 2016	Budget 2017 vs PFP 2017
Revenus de transport	142'586	147'163	148'021	147'050	3.1%	-0.1%	-0.7%
<i>dont revenus de transport UNIRESO</i>	126'413	130'110	130'751	129'704	2.6%	-0.3%	-0.8%
Contribution de l'Etat de Genève	221'622	223'994	236'061	227'119	2.5%	1.4%	-3.8%
<i>dont droit du sillon</i>	13'759	13'759	20'593	13'759	0.0%	0.0%	-33.2%
Contribution de la Confédération	11'533	10'712	10'200	10'714	-7.1%	0.0%	5.0%
Contribution des communes et des tiers	7'678	8'223	12'364	9'828	28.0%	19.5%	-20.5%
Produits d'exploitation divers	17'121	16'309	16'254	20'601	20.3%	26.3%	26.7%
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>400'539</b>	<b>406'401</b>	<b>422'899</b>	<b>415'312</b>	<b>3.7%</b>	<b>2.2%</b>	<b>-1.8%</b>
Frais de personnel	229'877	233'862	230'631	236'839	3.0%	1.3%	2.7%
Frais de véhicules	33'712	32'634	31'438	33'157	-1.6%	1.6%	5.5%
Frais de bâtiments et installations fixes	20'999	20'392	27'370	20'202	-3.8%	-0.9%	-26.2%
<i>dont droit du sillon</i>	14'044	13'759	20'593	13'773	-1.9%	0.1%	-33.1%
Sous-traitance de transport	44'966	44'021	43'341	43'303	-3.7%	-1.6%	-0.1%
Charges d'exploitation diverses	21'713	25'341	26'845	26'230	20.8%	3.5%	-2.3%
Dotations aux amortissements	44'054	43'044	48'326	45'658	3.6%	3.9%	-5.5%
Pertes sur constats et débiteurs	2'602	3'070	3'260	2'970	14.1%	-3.3%	-8.9%
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>397'923</b>	<b>403'264</b>	<b>411'212</b>	<b>408'360</b>	<b>2.6%</b>	<b>1.3%</b>	<b>-0.7%</b>
<b>Résultat Exploitation</b>	<b>2'616</b>	<b>3'137</b>	<b>11'688</b>	<b>6'953</b>	<b>165.7%</b>	<b>121.7%</b>	<b>-40.5%</b>
Produits financiers	2'778	701	632	1'007	-63.8%	43.7%	59.3%
Charges financières	16'572	14'752	15'044	15'140	-8.6%	2.6%	0.6%
<b>Résultat financier</b>	<b>-13'794</b>	<b>-14'051</b>	<b>-14'412</b>	<b>-14'133</b>	<b>2.5%</b>	<b>0.6%</b>	<b>-1.9%</b>
Quote part des sociétés associées	183						
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>-10'995</b>	<b>-10'914</b>	<b>-2'724</b>	<b>-7'181</b>	<b>-34.7%</b>	<b>-34.2%</b>	<b>163.6%</b>

## REPARTITION DES PRODUITS EN %

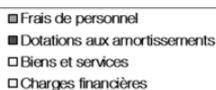
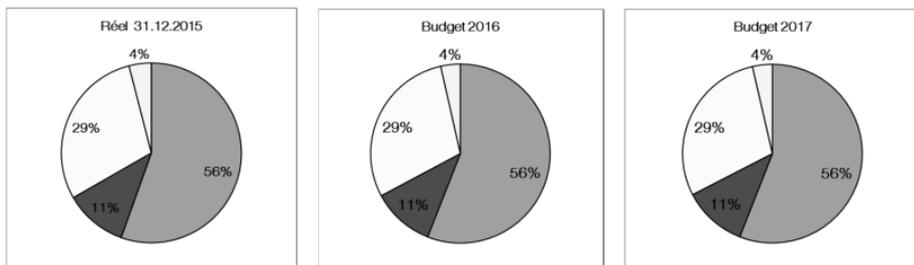


Divers: y compris contributions pour sillon.

stpg transports publics genevois

3

## REPARTITION DES CHARGES EN %



Biens et services: y compris droit du sillon.

stpg transports publics genevois

4

## DETAIL DES PRODUITS

## PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES EVOLUTION 2013 - 2017

En kCHF	Réel 31.12.2013	Réel 31.12.2014	Réel 31.12.2015	Budget 2016	PFP 2017	Budget 2017	Budget 2017 vs Réel 2015	Budget 2017 vs Budget 2016	Budget 2017 vs PFP 2017
Billets dont cartes journalières	43724 9493	44851 9239	41951 8211	42491 7974	44664 10096	46248 8297	10.5% 1.0%	8.8% 4.1%	3.5% -17.8%
Abonnements annuels	44468	45136	43924	44245	45041	44273	0.8%	0.1%	-1.7%
Abonnements mensuels	39917	40475	32760	33103	30959	30500	-6.9%	-7.9%	-1.5%
Abonnements hebdomadaires	324	331	314	318	322	294	-6.2%	-7.6%	-8.6%
Autres titres de transport	12625	12788	12870	13010	13157	12763	-0.8%	-1.9%	-3.0%
Rabais et Bonus	-7249	-7309	-5305	-3056	-3391	-4375	-17.5%	43.1%	29.0%
<b>Total revenus de Transports Unireso</b>	<b>133'810</b>	<b>136'271</b>	<b>126'413</b>	<b>130'110</b>	<b>130'751</b>	<b>129'704</b>	<b>2.6%</b>	<b>-0.3%</b>	<b>-0.8%</b>
Revenus de Transports TPG	11534	11517	10418	10463	10255	10756	3.2%	2.8%	4.9%
Autres produits du transport (CTT, ...)	6791	5893	5754	6590	7015	6590	14.5%	0.0%	-6.1%
<b>Total Revenus de Transports</b>	<b>152'135</b>	<b>153'681</b>	<b>142'586</b>	<b>147'163</b>	<b>148'021</b>	<b>147'050</b>	<b>3.1%</b>	<b>-0.1%</b>	<b>-0.7%</b>

## DETAIL DES CHARGES

σtpg transports publics genevois

7

## DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

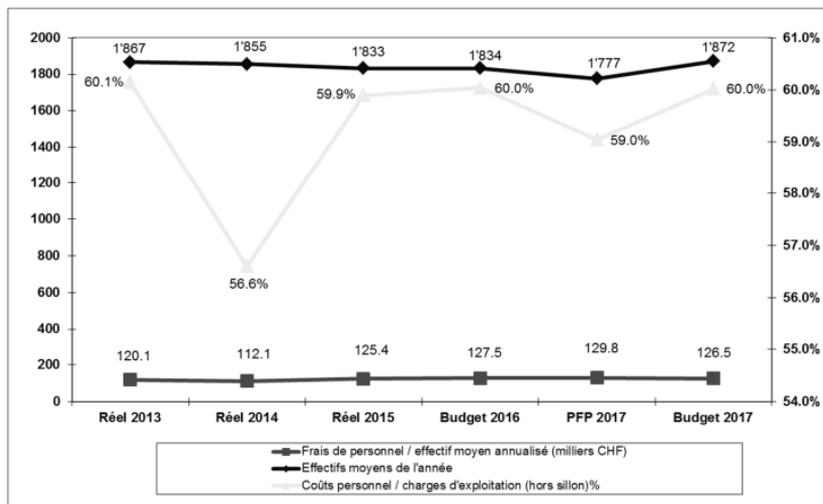
En kCHF	Réel	Réel	Réel	Budget 2016	PFP 2017	Budget 2017	Variations		
	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015				Budget 2017 vs Réel 2015	Budget 2017 vs Budget 2016	Budget 2017 vs PFP 2017
<b>Frais de Personnel</b>	224'224	207'933	229'877	233'862	230'631	236'839	3.0%	1.3%	2.7%
<b>Frais de Véhicules</b>	33'420	34'025	33'712	32'634	31'438	33'157	-1.6%	1.6%	5.5%
<b>Frais de Bâtiments &amp; Installations Fixes</b> (dont droit du sillon)	27'196	8'431	20'999	20'392	27'370	20'202	-3.8%	-0.9%	-26.2%
	20'307	0	14'044	13'759	20'593	13'773	-1.9%	0.1%	-33.1%
<b>Sous-Traitance de Transport</b>	42'230	43'707	44'966	44'021	43'341	43'303	-3.7%	-1.6%	-0.1%
Sous-traitance de transport	30'039	30'901	33'238	32'569	30'091	32'045	-3.6%	-1.6%	6.5%
Sous-traitance GLCT	12'191	12'806	11'728	11'452	13'250	11'258	-4.0%	-1.7%	-15.0%
<b>Charges d'Exploitation Diverses</b>	22'985	29'330	21'713	25'341	26'845	26'230	20.8%	3.5%	-2.3%
Assurances & Franchises	1'890	2'228	2'449	2'430	2'312	2'333	-4.7%	-4.0%	0.9%
Etudes & Mandats	1'460	1'934	2'165	2'391	1'915	1'920	-11.3%	-19.7%	0.3%
Commissions et Frais de Ventes	3'372	4'216	3'820	4'472	4'902	7'010	93.6%	56.8%	43.0%
Communication & Marketing	3'300	2'553	2'052	2'320	2'233	2'583	25.9%	-20.0%	-20.1%
Entretien, maintenance, locations	4'094	5'156	5'258	5'906	6'152	5'718	8.7%	-3.2%	-7.1%
Frais Adm inistatifs	3'394	3'574	2'745	3'846	3'554	3'132	14.1%	-14.1%	-11.9%
Cotisations impôts et taxes	2'592	2'445	943	449	353	517	-45.2%	15.0%	46.2%
Autres Charges	2'883	7'223	2'480	2'817	4'424	3'017	21.7%	7.1%	-31.8%
<b>Dotations aux amortissements</b>	39'772	41'255	44'054	43'944	48'326	45'658	3.6%	3.9%	-5.5%
<b>Pertes sur constats et débiteurs</b>	3'297	2'502	2'602	3'070	3'260	2'970	14.1%	-3.3%	-8.9%
<b>Total charges d'exploitation</b>	393'124	367'183	397'923	403'264	411'212	408'360	2.6%	1.3%	-0.7%

Données consolidées. 2014 retraité

σtpg transports publics genevois

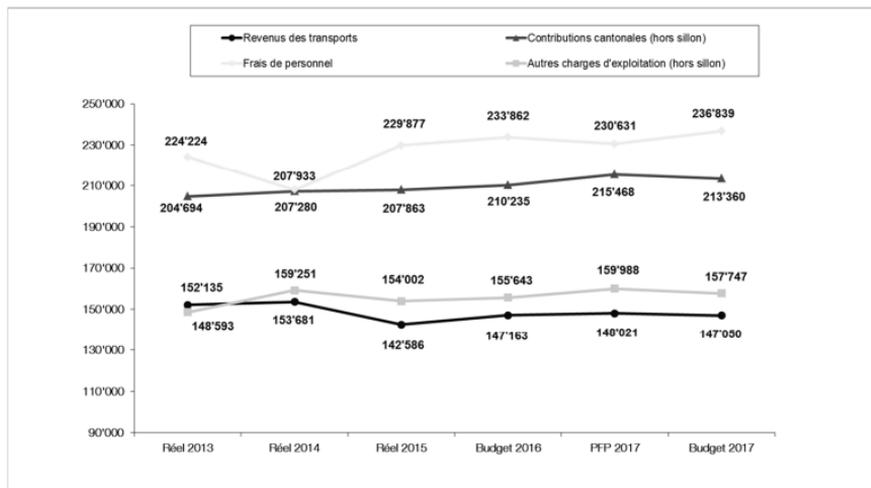
8

## EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2013 - 2017



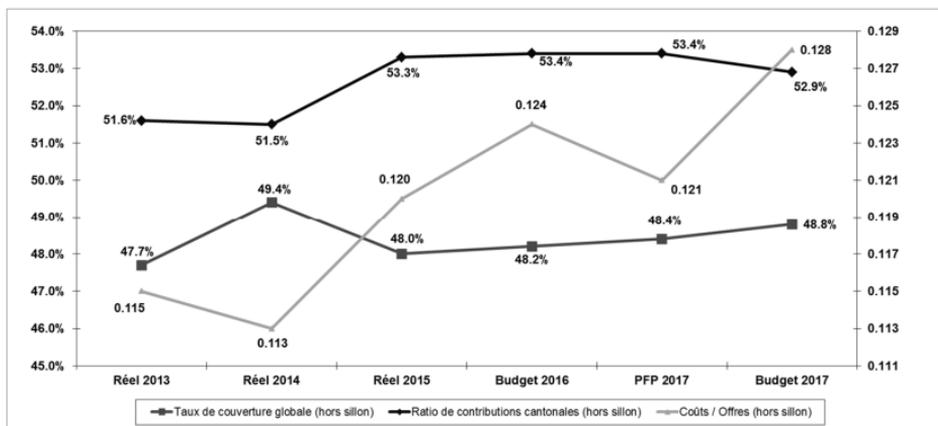
Données consolidées. 2014 retraité

## EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES 2013 - 2017



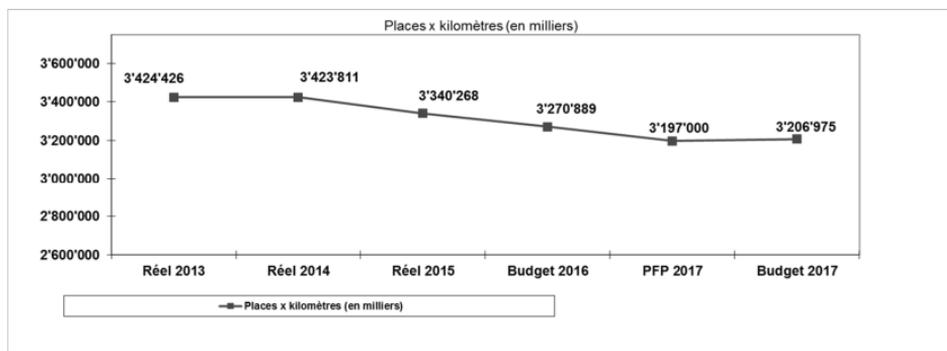
Hors subventions pour droit de sillon/coût de sillon. Données consolidées. 2014 retraité.

## INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS



Données consolidées.

## EVOLUTION DES PLACES X KM 2013 -2017



Places kilomètres totales, y compris France



## SUIVI DES INVESTISSEMENTS

En CHF

Catégories IPSAS	PPP 2015-2017	Budget 2015-2017	Ecart à fin 2017	PPP 2015-2018	Budget 2015-2018
Bâtiments	18925'000	19'963'945	1'028'945	26'585'000	26'303'945
Installations Fixes	6'050'000	3'886'717	-2'163'283	6'750'000	5'526'717
<b>Terrains, Bâtiments &amp; Installations Fixes</b>	<b>24'975'000</b>	<b>23'840'662</b>	<b>-1'134'338</b>	<b>33'335'000</b>	<b>31'830'662</b>
Bureautique & Mobilier	150'000	100'000	-50'000	230'000	230'000
Instal. & Matériel Informatique & Télécommunications	10'899'000	11'211'000	312'000	12'977'000	12'937'000
Outillages, Machines & Installations Autres	3'387'000	3'193'645	-193'355	5'222'000	3'528'645
<b>Equipements, Machines &amp; Autres Immobilisations</b>	<b>14'436'000</b>	<b>14'504'645</b>	<b>68'645</b>	<b>18'429'000</b>	<b>16'695'645</b>
Autobus	0	15'300'000	15'300'000	0	15'300'000
Tramways	0	510'000	510'000	0	510'000
Trolleybus	13'000'000	13'000'000	0	13'000'000	13'000'000
Equipements Embarqués	23'600'000	22'251'767	-1'348'233	28'500'000	30'501'767
Véhicules de Service	3'510'000	3'010'000	-500'000	4'735'000	4'735'000
<b>Véhicules &amp; leurs équipements</b>	<b>40'110'000</b>	<b>54'071'767</b>	<b>13'961'767</b>	<b>46'235'000</b>	<b>64'046'767</b>
Systèmes d'Informations & Télécommunications	15'375'000	14'505'300	-869'700	19'744'000	19'743'750
<b>Immobilisations Incorporables</b>	<b>15'375'000</b>	<b>14'505'300</b>	<b>-869'700</b>	<b>19'744'000</b>	<b>19'743'750</b>
<b>TOTAL Investissements PPP</b>	<b>94'896'000</b>	<b>106'922'374</b>	<b>12'026'374</b>	<b>117'743'000</b>	<b>132'316'924</b>

stpg transports publics genevois

13



## Détail de la consolidation Budget 2017

En kCHF	Budget brut 2017 des entités(*)		Impact des inter-compagnies		Budget 2017
	TPG (Suisse)	TPG Publicité SA	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	147'050	0	0	0	147'050
CONTRIBUTIONS DE LETAT DE GENEVE	227'119	0	0	0	227'119
CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION	107'114	0	0	0	107'114
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TIERS	9'828	0	0	0	9'828
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	12'932	13'296	5'628	0	20'601
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>407'644</b>	<b>13'296</b>	<b>5'628</b>	<b>0</b>	<b>415'312</b>
FRAIS DE PERSONNEL	234'639	2'200	0	0	236'839
FRAIS DE VEHICULES	33'138	19	0	0	33'157
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	20'148	94	0	40	20'202
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	43'303	0	0	0	43'303
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	21'373	10'445	0	5'588	26'730
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45'530	128	0	0	45'658
Pertes sur constats et débiteurs	2'920	50	0	0	2'970
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>401'051</b>	<b>12'936</b>	<b>0</b>	<b>5'628</b>	<b>408'360</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>6'593</b>	<b>360</b>	<b>5'628</b>	<b>-5'628</b>	<b>6'953</b>
RESULTAT FINANCIER	-14'115	-19	0	0	-14'133
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-7'522</b>	<b>341</b>	<b>5'628</b>	<b>-5'628</b>	<b>-7'181</b>

stpg transports publics genevois

14